

**L'hon. Herb Gray (ministre d'État):** Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est non. Selon les autorités du CP, la loi sur les normes des prestations de pension ne s'applique pas à leur régime de pensions. Le gouvernement n'a pas cru bon rendre public le détail d'un régime privé de pensions. La réponse à la deuxième partie est oui. On a donné au CP jusqu'au 12 mai 1970 pour adapter son régime à la loi sur les normes des prestations de pension; c'est le surintendant des assurances qui, aux termes de cette loi, était autorisé à impartir ce délai. Les renseignements qui précèdent servent aussi de réponse à la troisième partie.

**LES SOCIÉTÉS DES PROVINCES ATLANTIQUES**  
—LES APPELS D'OFFRES POUR LIVRAISON  
F. À B. MONTRÉAL

**Question n° 1671—M. MacEwan:**

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il comme politique de préciser, à propos des appels d'offres pour lesquels les sociétés des provinces de l'Atlantique sont invitées à soumissionner, que les soumissions pour les marchandises en question soient remises accompagnées des prix fixés f. à b. à Montréal et, a) dans l'affirmative, pour quelle raison, b) sinon, quand et pour quelle raison les appels d'offres portent-ils cette stipulation?

2. Le Ministère songe-t-il à une méthode plus équitable pour les soumissionnaires des provinces de l'Atlantique en ce qui concerne les contrats adjudgés pour livraison f. à b. à Montréal?

3. Dans les appels d'offres, le Ministère envisagera-t-il à l'avenir de préciser les prix des marchandises fixés f. à b. à un port de l'Atlantique?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Non. a) Sans objet. b) Quand les marchandises sont destinées à l'est de l'Arctique, elles sont classées à Montréal, d'où elles sont expédiées par les soins du ministère des Transports.

2. Non, car on ne considère pas que les soumissionnaires des provinces de l'Atlantique sont différents de ceux qui demeurent dans d'autres parties du Canada.

3. Non, c'est le ministère des Transports qui détermine le port auquel ces marchandises sont expédiées f. à b.

[Français]

**LA FORMATION PROFESSIONNELLE—CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES DANS L'ONTARIO**

**Question n° 1751—M. Serré:**

Quelle a été la contribution du gouvernement fédéral au gouvernement de l'Ontario et à ses institutions en ce qui concerne la construction d'écoles servant aux fins de la formation professionnelle, du recyclage et du perfectionnement pour chaque année depuis la mise en vigueur de cette entente?

[M. Orlikow.]

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):**

	\$
1961-1962	8,624,665
1962-1963	119,357,138
1963-1964	59,350,075
1964-1965	16,139,952
1965-1966	31,397,732
1966-1967	44,289,911
1967-1968	37,464,574
1968-1969	9,202,128
1969-1970	7,685,243

[Traduction]

**QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**LE PERSONNEL DES MINISTRES DE LA COURONNE**

**Question n° 336—M. Crouse:**

1. Quel est le nom des adjoints exécutifs, des adjoints spéciaux, des adjoints administratifs, des secrétaires exécutifs et de tous les adjoints ministériels employés au service des ministres de la Couronne?

2. Combien de ces postes ont été comblés par l'intermédiaire de la Commission de la fonction publique?

3. Quand ces personnes ont-elles été nommées, sous quelle autorité, et à combien s'élève leur traitement annuel?

4. Outre ceux qui sont mentionnés ci-dessus, a-t-on créé d'autres postes équivalents qui soient actuellement vacants et, dans l'affirmative, quels sont-ils, et quel est le traitement annuel proposé?

(Le document est déposé.)

**LA SCHL—MONTANTS MIS À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

**Question n° 1441—M. Lambert:**

1. Quels ont été les montants d'argent mis à la disposition de la Société d'habitation du Québec par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour les années 1966-1967, 1967-1968, 1968-1969 et 1969-1970?

2. Sur ces sommes ainsi avancées, quels sont les montants qui ont servi pour la construction de foyers pour personnes âgées pour ces mêmes années?

(Le document est déposé.)

**SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—MANIFESTATION SPORTIVE ITINÉRANTE**

**Question n° 1481—M. MacDonald (Egmont):**

1. Existe-t-il une manifestation sportive itinérante mandatée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et, dans l'affirmative, a) quels sont les membres de cette manifestation, b) comment ont-ils été choisis, c) où et quand se produiront-ils?

2. Ont-ils été invités et comment a-t-on déterminé leur itinéraire?

3. Quel est le coût de cette manifestation et qui doit contribuer aux dépenses?

4. Quel est le but de cette manifestation?

5. Comment pourra-t-on apprécier sa réussite?

(Le document est déposé.)